



Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires n°153

L'Observatoire des Métiers des Professions Libérales vient de nous remettre une étude intitulée « *baromètre emploi-formation* » - 2020. Les chiffres sont de 2018... avec un comparatif avec 2008. En 10 ans, la répartition des entreprises employeuses par statut juridique a beaucoup évolué. On est passés de 78,1% d'entreprises individuelles à 46,6%, les groupements de 13,8% à 17,4% et les sociétés de 8,1% à 36,1%. On compte 363 études avec un nombre moyen de salarié.e.s par entreprise de 10 salarié.e.s.

Les effectifs de la branche progressent passant de 792 salarié.e.s en 2008 à 3579 en 2018 et une prévision de 3623 en 2019. La répartition des salarié.e.s par taille d'études est la suivante :

- 1 à 4 salarié.e.s : 10,7%
- 5 à 9 salarié.e.s : 30,9%
- 10 à 19 salarié.e.s : 34,5%
- 20 à 49 salarié.e.s : 17,7%
- 50 et plus : 6,8%.

Trois régions regroupent 45,5% de salarié.e.s de la branche, l'Île-de-France rassemble 22,8% des salarié.e.s de la branche, la région Auvergne Rhône-Alpes 12,7% et la région Provence Alpes Cote-d'Azur 10%. 81,8% de salarié.e.s sont des femmes. Le taux de féminisation baisse de façon constante depuis 2008.

73,4% des femmes exercent une activité de secrétaire, employées et cadres administratifs contre 57,6% des hommes.

Il y a une prépondérance du Contrat à Durée Indéterminée, 90,1% pour les femmes et 80,1% pour les hommes. Les cadres représentent 11,3% du salariat de la branche, les professions dites intermédiaires 10% et les employés 77,8%. 81,4% des femmes sont des employées contre 61,2% des hommes.

Plus de trois quarts des salarié.e.s de la branche travaillent à temps complet. Pour autant, on peut noter une légère progression de l'emploi à temps partiel. Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+6,3 points). Le taux d'emploi à temps partiel progresse avec l'âge. Ainsi, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salarié.e.s de plus de 50 ans.

La proportion des salarié.e.s par tranche d'âge se répartit en trois branches sensiblement égales :

- Moins de 35 ans : 33,6%
- 35-49 ans : 34,4%
- 50 ans et plus : 32%.

Les moins de 35 ans voient leur poids relatif s'accroître de 1,9 point, la tranche intermédiaire baisse de 12,2 points et celui des seniors s'accroît de 10,4 points. Le turn-over annuel est de 15%. Il tend d'ailleurs à augmenter ces dernières années. Cela concerne essentiellement les hommes de moins de 35 ans.

En 2016, la rémunération nette annuelle médiane était de 23138 euros. Les hommes touchaient 27885 euros contre 22547 euros pour les femmes. Pour l'ensemble des catégories socio professionnelles, on peut noter une absence de parité salariale avec 19,1 points d'écart en faveur des hommes.

Enfin, la valorisation de la rémunération avec l'âge est une donnée à prendre en compte. Les salarié.e.s de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 43,1% à ceux de moins de 35 ans. Le différentiel avec les salarié.e.s d'âge intermédiaire est moins marqué : 6%.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « AJMJ »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes